

CSAM du 16 avril 2026

Le CSAM du 16 avril avait comme unique sujet un point très technique et réglementaire : la validation par les représentants du personnel des projets d'arrêtés de composition des différentes instances pour lesquelles nous voteront en décembre prochain.

La FSU Écologie en a profité pour interpeller l'Administration sur des sujets d'actualité pour nos collègues : la précarité grandissante des agent.e.s du pôle ministériel face à la flambée des prix de l'essence ; la revalorisation du quasi-statut des agences de l'eau et de l'environnement ; les réorganisations notamment celle de l'ADEME, ...

➤ Lire [la déclaration liminaire complète](#)

Notre interpellation a conduit le secrétaire général à nous informer de la nécessité d'un CSAM exceptionnel, dédié à la réforme de l'ADEME, en urgence, pour que les représentants du personnel rendent un avis sur le projet de loi du gouvernement en vue de son passage au Conseil d'Etat.

La FSU Écologie rejette ce caractère d'urgence. Nous refusons que le gouvernement, par sa seule volonté, nous oblige à statuer avant l'avis du Conseil d'État. Une décision d'une telle portée ne peut relever d'une prétendue "nécessité impérieuse". La FSU se tiendra au côté des agent.es de l'ADEME pour défendre leur structure et leur organisation de travail.

Elections professionnelles 2026

Le point unique de la séance a consisté en une vérification du contenu des différents arrêtés puis un vote de chacun d'eux.

La FSU a, de nouveau, rappelé la nécessité de voir le Parc national de Forêts doté d'une formation spécialisée en matière de santé de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) du fait des missions exercées par son personnel. L'administration a corrigé les arrêtés correspondants.

Elle a également rappelé sa revendication d'un CSA de réseaux pour les agences de l'eau, les parcs nationaux et le secteur de la mer.